

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 04 mai 2020**PROJET DE DÉLIBÉRATION n°2020-20**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 4 mai 2020 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le lundi 27 avril 2020.

Point de l'ordre du jour :

3.1. Fermeture du master 1 FLE parcours « formation duale en français langue seconde » pour l'année universitaire 2020-2021.

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu la demande du responsable du parcours de formation et l'avis favorable du directeur de l'UFR lettres et langues,

Exposé de la décision :

Le programme de formation duale, en collaboration avec Simon Fraser University (SFU, Vancouver, Canada) permet d'obtenir à la fois une formation française de niveau Master (dispensée par l'université de Tours) et une formation canadienne propre à la Colombie Britannique, délivrée par le Teacher Regulation Branch (TRB) du Ministère de l'éducation de la Colombie-Britannique, grâce au Professional Development Program - module Français (PDP) offert à l'Université Simon Fraser de Vancouver. SFU International va émettre une recommandation pour l'annulation des mobilités entrantes et sortantes du premier semestre 2020-2021. Dans ces conditions, il est nécessaire de fermer la formation (master 1) pour l'année universitaire 2020-2021.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de la fermeture du master 1 FLE parcours « formation duale en français langue seconde » pour l'année universitaire 2020-2021.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

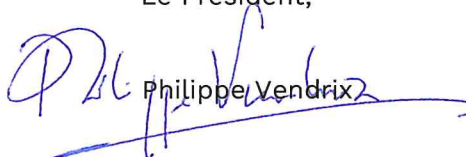
Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	21
Abstentions :	2
Votes exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0

Pièce jointe :

- néant.

Fait à Tours, le 05 mai 2020

Le Président,



Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 06/05/2020

Transmise au recteur le : 06/05/2020